

I.

Il n'y aura aucun frais de location pour l'espace. Les Commissaires de Sa Majesté pourvoiront les vitrines, les estrades, les tables, la vapeur, l'eau, et l'arbre moteur, sans aucuns frais pour les Exposants, si leurs besoins à cet égard sont notifiés aux Commissaires de Sa Majesté avant le 31 janvier 1873; et les Commissaires feront opérer l'arrangement des objets par leurs propres employés, excepté en ce qui concerne les Machines, et autres articles exigeant une main expérimentée et des arrangements spéciaux, qui devront être à la charge de l'Exposant.

J.

Les Commissaires de Sa Majesté prendront le plus grand soin possible de tous les objets, mais ils ne se tiendront nullement responsables pour les pertes ou les dommages de quelque espèce.

K.

Les prix devraient être attachés à tous les ouvrages d'Art, et (quand il sera possible) à tous les autres objets qu'on désire vendre à la fin de l'Exposition. Des commis spéciaux seront nommés pour enregistrer la collection des objets à être vendus et mettre le vendeur en rapport avec l'acheteur.

L.

Tout objet appartenant aux Divisions II. et III. doit être accompagné d'une étiquette, donnant le nom et l'adresse de l'Exposant, les raisons spéciales, telles que l'excellence, la nouveauté, le bon marché, etc., qui permettent de l'offrir en exposition, et (s'il est possible) le prix de détail auquel le public peut l'obtenir.

M.

La date la plus reculée pour recevoir chaque classe d'objets est fixée comme suit:—

Au Samedi,	1 ^{er} mars,	PEINTURES À L'HUILE ET AQUA-RELLES.
.. Lundi,	3 "	" " " "
.. Mardi,	4 "	SCULPTURE " "
.. Mercredi,	5 "	" " " "
.. Jeudi,	6 "	MEUBLES ARTISTIQUES ET TOUS LES OUVRAGES DE DÉCORS— VITRAUX PEINTS—REPRODUCTIONS—SUBSTANCES EMPLOYÉES COMME ALIMENTS.
.. Vendredi,	7 "	MEUBLES ARTISTIQUES ET TOUS LES OUVRAGES DE DÉCORS— DESSINS D'ARCHITECTURE—SUBSTANCES EMPLOYÉES COMME ALIMENTS.
.. Samedi,	8 "	GRAVURES, ETC.—TAPISSERIES, ETC.—LA CUISINE, ET SA SCIENCE.
.. Lundi,	10 "	ACIER, COUPELLERIE ET OUTILS TRANCHANTS—LA CUISINE ET SA SCIENCE.
.. Mardi,	11 "	INSTRUMENTS ET APPAREILS DE CHIRURGIE—MACHINES ET MATIÈRES PREMIÈRES—INVENTIONS SCIENTIFIQUES.
.. Mercredi,	12 "	DESSINS POUR LA FABRICATION DE LA DÉCORATION—MACHINES ET MATIÈRES PREMIÈRES—INVENTIONS SCIENTIFIQUES.
.. Mercredi,	19 "	SOIE ET VELOURS.
.. Lundi,	7 avril,	VOITURES.

Afin que les arrangements nécessaires pour les réunions des Comités de Choix puissent être mis à exécution, une stricte ponctualité est de rigueur dans la délivrance des objets, soit Étrangers soit Britanniques.

N.

Les objets non acceptés pour l'Exposition devront être enlevés conformément aux avis qui seront donnés plus tard.

O.

Les objets exposés ne peuvent être enlevés qu'à la fin de l'Exposition, excepté par les ordres des Commissaires de Sa Majesté.

P.

Il n'y aura pas de distribution de Prix, mais chaque Exposant recevra une Médaille, certifiant qu'il a mérité la distinction d'admission à l'Exposition.

Q.

Un Catalogue sera publié en Anglais, mais chaque pays étranger sera libre de publier un Catalogue dans sa propre langue.

R.

On délivrera des billets d'admission à chaque Exposant ou à chaque Maison qui expose, après l'ouverture de l'Exposition.

S.

Les Règlements précédents s'appliquent à l'Exposition de 1873. Toutes les personnes contribuant à cette Exposition seront considérées consentir à adhérer aux présents Règlements, et à tous autres Règlements ou Statuts que les Commissaires de Sa Majesté pourraient établir de temps en temps.